CONSEIL DÉPARTEMENTAL BAS-RHIN
www.bas-rhin.fr

Accompagnement à la mise en place de Plans de Déplacements Collège (PDC)

Formation destinée aux établissements impliqués dans une démarche de DD - 22 avril 2015

Ordre du jour

1. Définition, enjeux et méthodologie d'un PDC

2. L'appel à candidature du Conseil Départemental 67

Définition d'un PDC

- Plusieurs types de Plans de Déplacements existent en France :
  - Plan de Déplacements Urbain (PDU)
  - Plan de Déplacements Entreprise (PDE) ou Inter-Entreprises (PDIE)
  - Plan de Déplacements d'Administrations (PDA)
  - Plan de Déplacements d'Etablissements Scolaires (PDES) ou Collèges (PDC)

- L'objectif principal et commun à tous ces Plans de Déplacements est de réduire l'utilisation de la voiture individuelle au profit d'autres modes de déplacements dits « alternatifs ».

Définition d'un PDC

- Un PDC est une démarche visant à repenser les trajets entre le domicile et le collège afin d'aboutir à des déplacements plus vertueux.

- Un PDC s'intéresse principalement aux déplacements réalisés par les élèves (et leurs accompagnateurs).

- Les trajets domicile-travail du personnel peuvent également être examinés à l'occasion.

- L'écomobilité scolaire s'inscrit dans une optique de changement de comportement à long terme.
  - Sensibilisés dès le plus jeune âge, les élèves deviendront des adultes éco-citoyens plus responsables dans leurs choix de déplacements.

Enjeux d'un PDC

- Environnement et santé publique
- Sécurité routière
- Lien social et solidarité
- Convivialité et cadre de vie
- Pédagogie et éducation
- Financier (collectivité et familles)

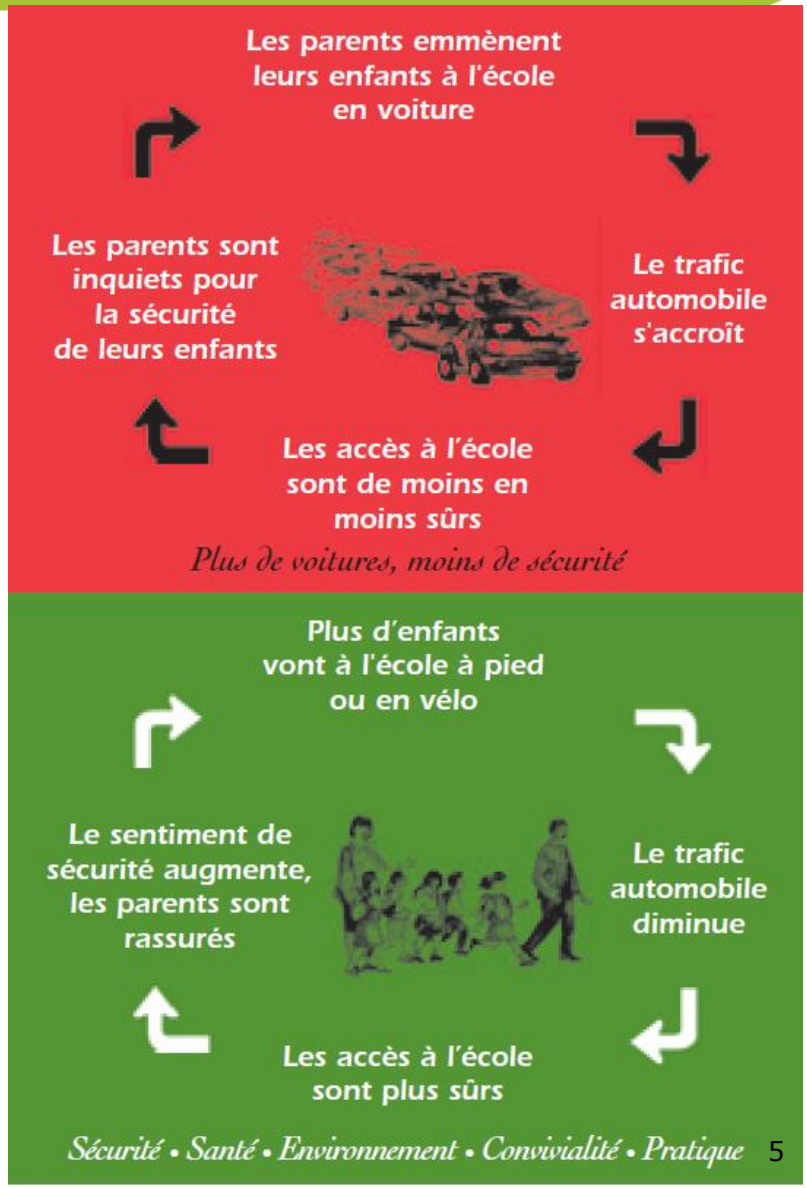

Méthodologie d'un PDC

- Un PDC repose sur une logique de projet
  - une organisation clairement définie
  - des objectifs à atteindre
  - l'implication de moyens humains, matériels et financiers pour les accomplir.

- Initier un projet d'écomobilité nécessite l'implication de différents acteurs
  - Les élèves
    - Actions pédagogiques
    - Participation au diagnostic
  - Les parents
    - Contribuent à la réussite du projet par l'intermédiaire de leurs enfants
    - S'engagent dans la mise ou l'accompagnement d'actions collectives
  - Le collège
    - Intégration au projet d'établissement
    - Mobilisation de l'équipe pédagogique
  - Les partenaires
    - Commune, CDC, CD67, police municipale, associations locales …

Les étapes d'un PDC

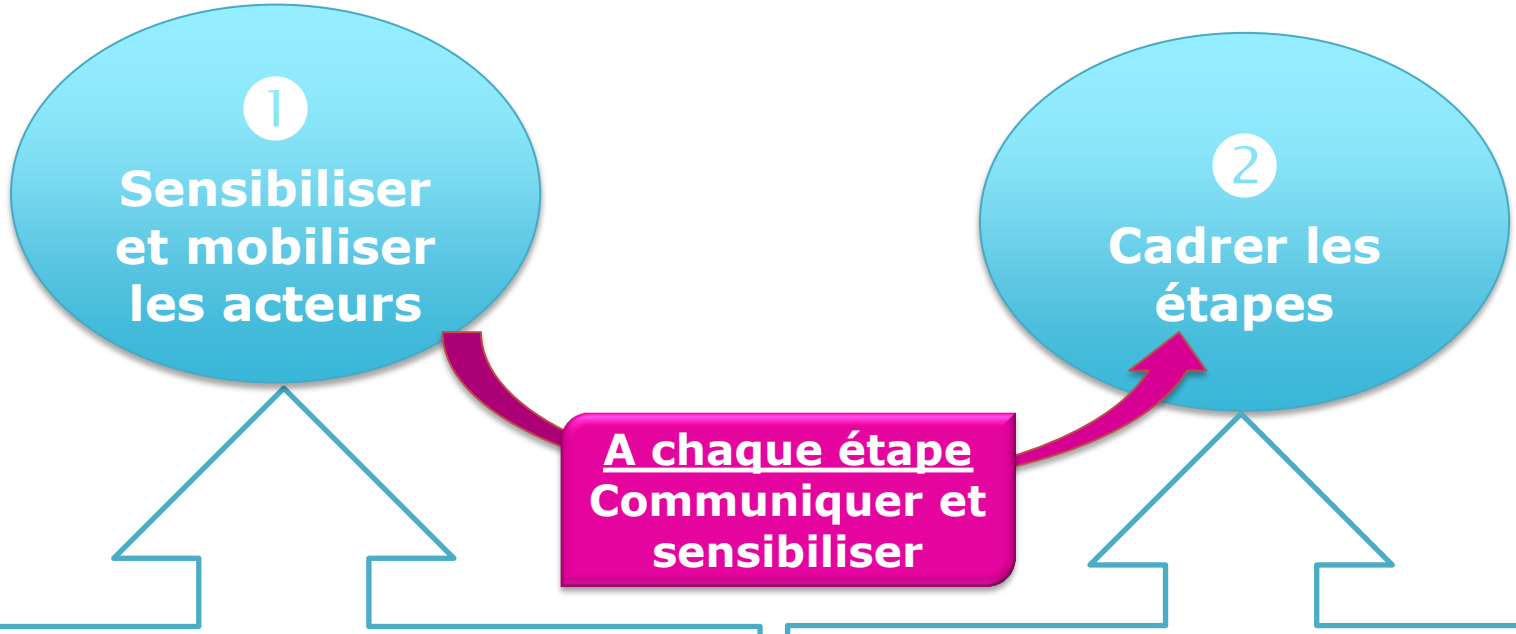

- Réunir les responsables pédagogiques, le chef d'établissement, des représentants des élèves, des acteurs de la collectivité pour présenter les finalités et l'organisation des étapes du plan de déplacements.
- Obtenir la décision du chef d'établissement.

- Organiser la gouvernance du projet et planifier le calendrier des étapes de mise en œuvre.
- Constitution d'un comité de pilotage
- Organiser les délais des phases de travail sur le calendrier scolaire.

Les étapes d'un PDC

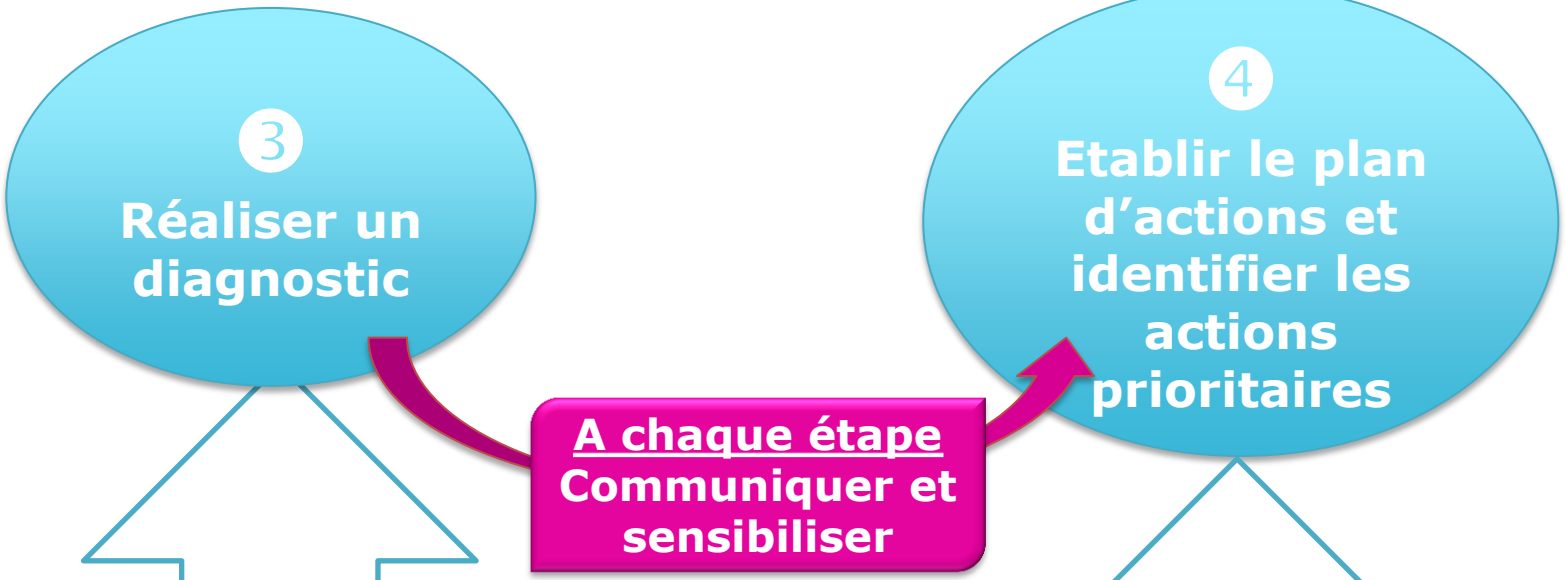

- Réaliser une enquête de mobilité permet de connaître les modes de déplacements et d'apprécier les changements envisageables ;
- Concevoir un audit d'accessibilité et de sécurité du site permet d'identifier les modes et les infrastructures existants pour accéder au collège (pistes cyclables, état de la voirie, desserte en transports collectifs …).

- Etudier la faisabilité des actions, les prioriser.
- Définir les actions prioritaires à mettre en œuvre en fonction des moyens disponibles.

Les étapes d'un PDC

5

Mettre en œuvre et communiquer

- Tester sur une journée, une semaine … et plus !
- Suivre et évaluer les actions mises en place
- Pérenniser …

La situation des PDC dans le Bas-Rhin

- Au cours de ces 3 dernières années, le CD67 a participé de manière expérimentale à 3 PDC :
  - Marlenheim
  - Rosheim
  - Soultz-sous-Forêts

- La participation du CD67 s'est principalement résumée à la présence aux groupes de travail impulsés par le collège, sauf à Soultz-sous-Forêts où l'accompagnement a été plus développé avec la réalisation et le traitement par le CD67 de près de 1 000 enquêtes « mobilité » auprès des collégiens, parents d'élèves et enseignants.

- Malgré l'intérêt de ces PDC, aucune nouvelle démarche n'a émergé depuis Soultz-sous-Forêts.

Exemple du travail réalisé à Soultz-sous-Forêts

- Exemple d'accompagnement réalisé par le CD67 au cours de l'année 2013-2014

  - Méthodologique
  - Technique : réalisation et traitement des enquêtes

    - Enquête mobilité « élèves » : 642 enquêtes saisies, soit un taux de réponse de 89%
    - Enquête mobilité « parents » : 176 enquêtes saisies, soit un taux de réponse de 27%
    - Enquête mobilité « personnels du collège » : 29 enquêtes saisies, soit un taux de réponse de 32%

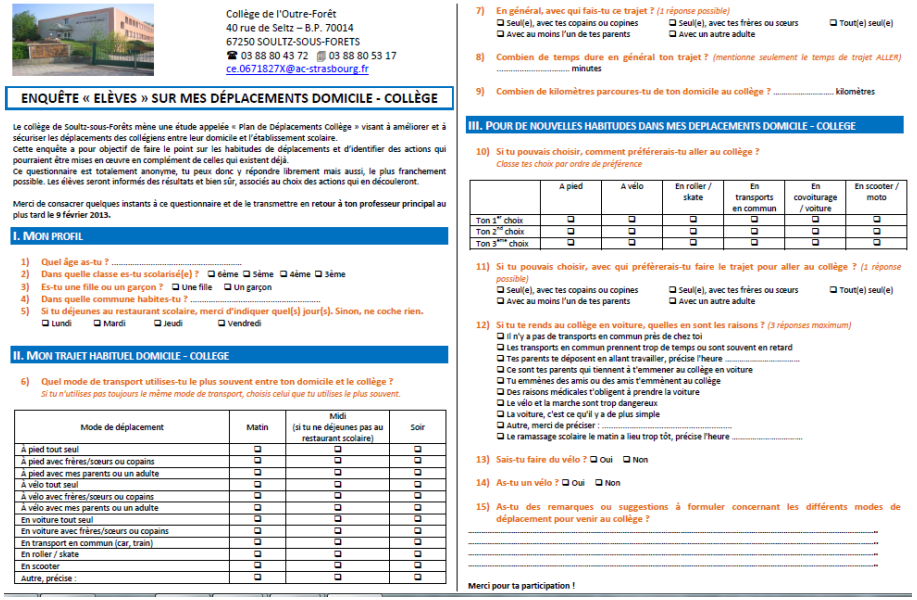

Collège de l'Outre-Forêt
40 rue de Seltz – B.P. 70014
67250 SOULTZ-SOUS-FORETS
☎ 03 88 80 43 72 🖷 03 88 80 53 17
ce.0671827X@ac-strasbourg.fr

ENQUÊTE « ELÈVES » SUR MES DÉPLACEMENTS DOMICILE - COLLÈGE

Le collège de Soultz-sous-Forêts mène une étude appelée « Plan de Déplacements Collège » visant à améliorer et à sécuriser les déplacements des collégiens entre leur domicile et l'établissement scolaire.
Cette enquête a pour objectif de faire le point sur les habitudes de déplacements et d'identifier des actions qui pourraient être mises en oeuvre en complément de celles qui existent déjà.
Ce questionnaire est totalement anonyme, tu peux donc y répondre librement mais aussi, le plus franchement possible. Les élèves seront informés des résultats et bien sûr, associés au choix des actions qui en découleront.

Merci de consacrer quelques instants à ce questionnaire et de le transmettre en retour à ton professeur principal au plus tard le **9 février 2013.**

I. MON PROFIL

1) Quel âge as-tu ? .....
2) Dans quelle classe es-tu scolarisé(e) ? ❑ 6ème ❑ 5ème ❑ 4ème ❑ 3ème
3) Es-tu une fille ou un garçon ? ❑ Une fille ❑ Un garçon
4) Dans quelle commune habites-tu ? .....
5) Si tu déjeunes au restaurant scolaire, merci d'indiquer quel(s) jour(s). Sinon, ne coche rien.
❑ Lundi ❑ Mardi ❑ Jeudi ❑ Vendredi

II. MON TRAJET HABITUEL DOMICILE - COLLEGE

6) Quel mode de transport utilises-tu le plus souvent entre ton domicile et le collège ?
Si tu n'utilises pas toujours le même mode de transport, choisis celui que tu utilises le plus souvent.

Mode de déplacement	Matin	Midi (si tu ne déjeunes pas au restaurant scolaire)	Soir
A pied tout seul	❑	❑	❑
A pied avec frères/soeurs ou copains	❑	❑	❑
A pied avec mes parents ou un adulte	❑	❑	❑
A vélo tout seul	❑	❑	❑
A vélo avec frères/soeurs ou copains	❑	❑	❑
A vélo avec mes parents ou un adulte	❑	❑	❑
En voiture tout seul	❑	❑	❑
En voiture avec frères/soeurs ou copains	❑	❑	❑
En transport en commun (car, train)	❑	❑	❑
En roller / skate	❑	❑	❑
En scooter	❑	❑	❑
Autre, précise :	❑	❑	❑

7) En général, avec qui fais-tu ce trajet ? *(1 réponse possible)*
❑ Seul(e), avec tes copains ou copines ❑ Seul(e), avec tes frères ou soeurs ❑ Tout(e) seul(e)
❑ Avec au moins l'un de tes parents ❑ Avec un autre adulte

8) Combien de temps dure en général ton trajet ? *(mentionne seulement le temps de trajet ALLER)*
..... minutes

9) Combien de kilomètres parcoures-tu de ton domicile au collège ? ..... kilomètres

III. POUR DE NOUVELLES HABITUDES DANS MES DEPLACEMENTS DOMICILE - COLLEGE

10) Si tu pouvais choisir, comment préférerais-tu aller au collège ?
Classe tes choix par ordre de préférence

	A pied	A vélo	En roller / skate	En transports en commun	En covoiturage / voiture	En scooter / moto
Ton 1er choix	❑	❑	❑	❑	❑	❑
Ton 2ème choix	❑	❑	❑	❑	❑	❑
Ton 3ème choix	❑	❑	❑	❑	❑	❑

11) Si tu pouvais choisir, avec qui préférerais-tu faire le trajet pour aller au collège ? *(1 réponse possible)*
❑ Seul(e), avec tes copains ou copines ❑ Seul(e), avec tes frères ou soeurs ❑ Tout(e) seul(e)
❑ Avec au moins l'un de tes parents ❑ Avec un autre adulte

12) Si tu te rends au collège en voiture, quelles en sont les raisons ? *(3 réponses maximum)*
❑ Il n'y a pas de transports en commun près de chez toi
❑ Les transports en commun prennent trop de temps ou sont souvent en retard
❑ Tes parents te déposent en allant travailler, précise l'heure .....
❑ Ce sont tes parents qui tiennent à t'emmener au collège en voiture
❑ Tu emmènes des amis ou des amis t'emmènent au collège
❑ Des raisons médicales t'obligent à prendre la voiture
❑ Le vélo et la marche sont trop dangereux
❑ La voiture, c'est ce qu'il y a de plus simple
❑ Autre, merci de préciser : .....
❑ Le ramassage scolaire le matin a lieu trop tôt, précise l'heure .....

13) Sais-tu faire du vélo ? ❑ Oui ❑ Non

14) As-tu un vélo ? ❑ Oui ❑ Non

15) As-tu des remarques ou suggestions à formuler concernant les différents modes de déplacement pour venir au collège ?
.....
.....
.....
.....

Merci pour ta participation !

Exemple du travail réalisé à Soultz-sous-Forêts

- Le mode de déplacement des élèves
  - Le matin
    - Car : 63,7 % → 1er mode
    - Voiture : 15,4 %
    - Marche : 13,8 %
    - Vélo : 5,5 %
    - Autres : 1,5 %
  - Le soir
    - Car : 64,3 % → 1er mode
    - Marche : 15 %
    - Voiture : 13,4 %
    - Vélo : 5,6 %
    - Autres : 1,7 %

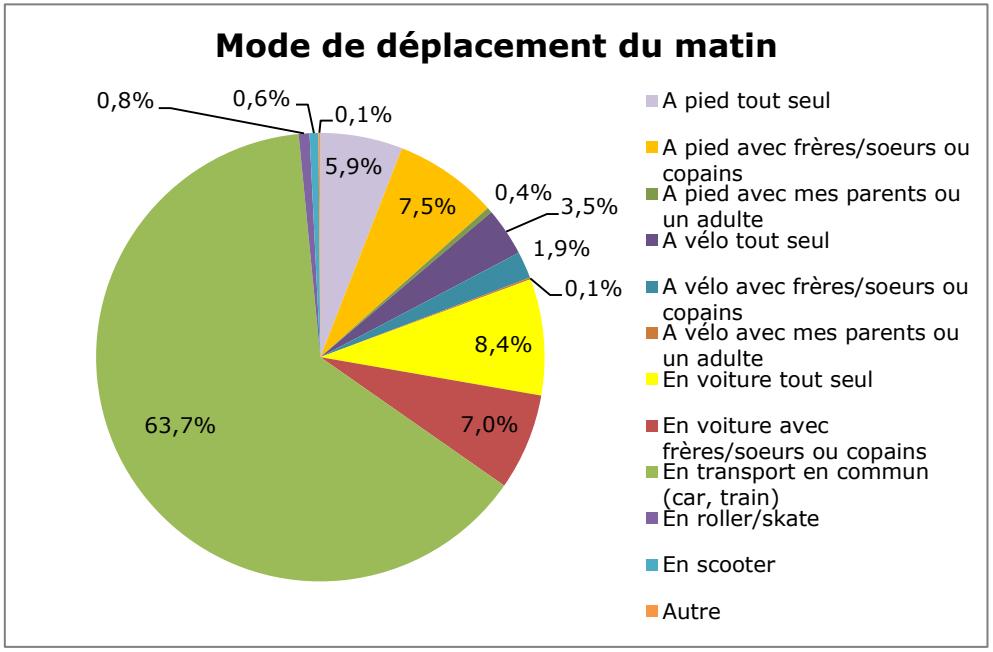

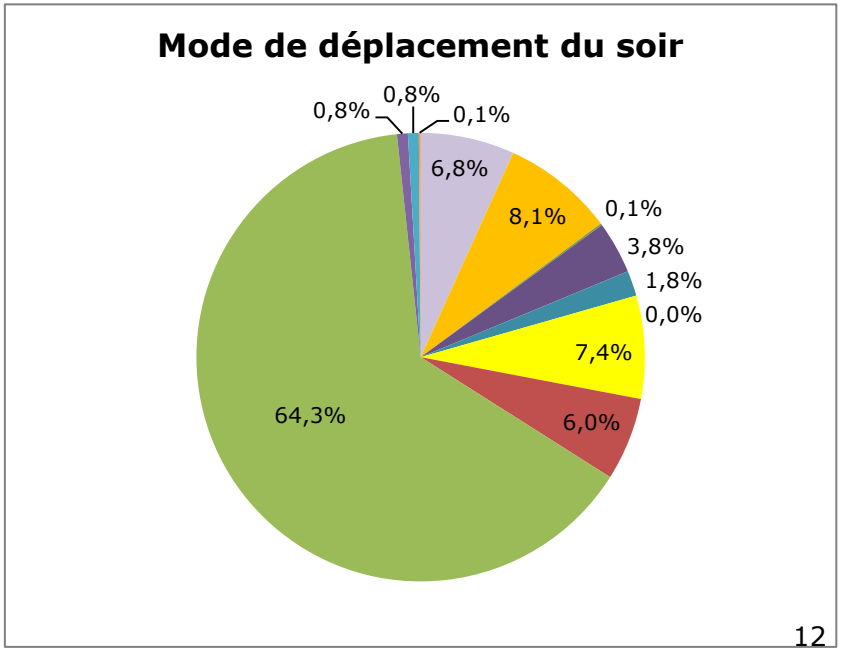

Exemple du travail réalisé à Soultz-sous-Forêts

- Dis-moi où tu habites, je te dirai comment tu te déplaces

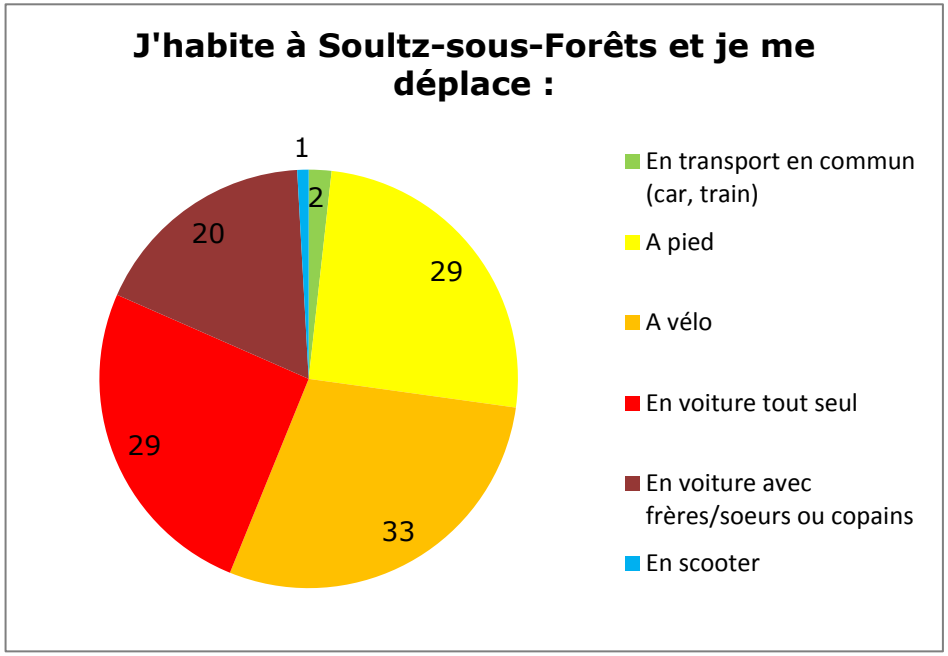

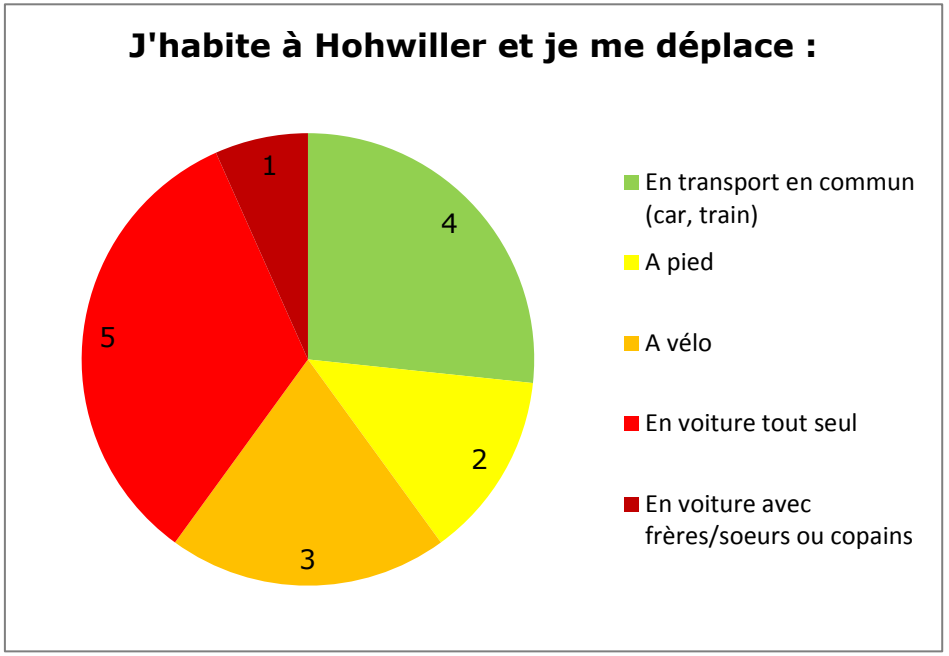

- Les élèves de Soultz-sous-Forêts se déplacent beaucoup en voiture alors que la distance inciterait plutôt à l'usage du vélo ou de la marche à pied (50% optent pour la voiture solo ou partagée).

- Les élèves de Hohwiller ont une forte dépendance à la voiture alors que des transports en commun existent (6 sur 15 élèves optent pour la voiture) et que la distance à vélo s'y prêterait.

Exemple du travail réalisé à Soultz-sous-Forêts

- Le trajet domicile - collège en voiture

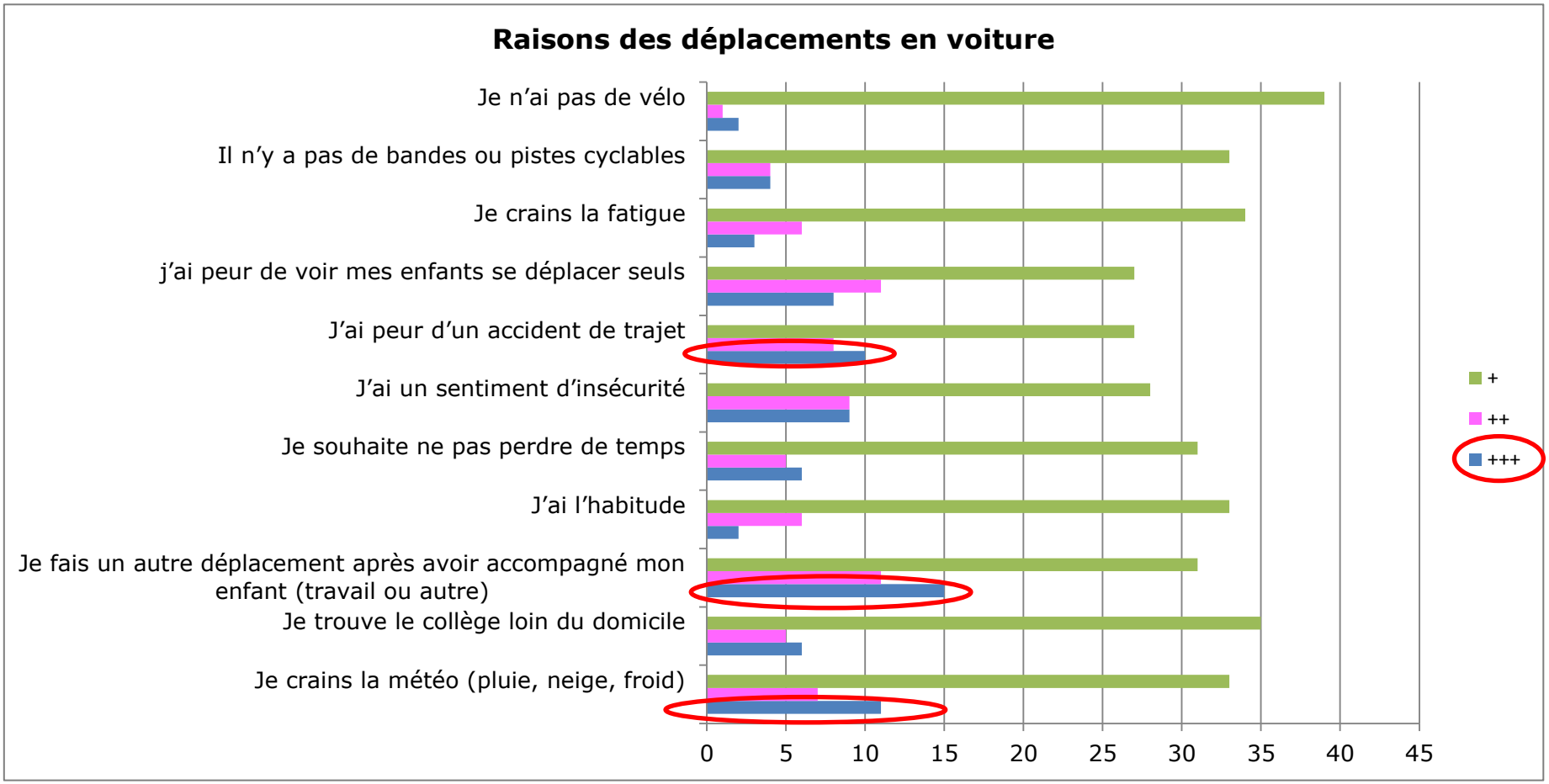

- Les principales explications à l'usage de la voiture résultent d'un chaînage des déplacements.

14

Exemple du travail réalisé à Soultz-sous-Forêts

- L'élaboration du PDC a permis des avancées concrètes pour le collège de Soultz-sous-Forêts :

  – Elaboration d'un schéma des circulations douces par la commune de Soultz-sous-Forêts permettant de sécuriser l'accès au collège et attirer ainsi davantage de collégiens à circuler à vélo

  – Décision de la commune de Soultz-sous-Forêts d'aménager 6 voies douces entre 2015 et 2017 (400 000 euros de budget).

SOULTZ-SOUS-FORÊTS Conseil municipal

Des voies douces pour une circulation plus sûre

Le déplacement des élèves aux abords du collège est au centre des préoccupations. PHOTO DNA – RO.E.

Le conseil municipal de Soultz-sous-Forêts qui s'est tenu le 7 janvier a été l'occasion de parler de circulation douce. Des aménagements ont été programmés.

FAVORISER les déplacements doux fait partie des ambitions de la municipalité. Le maire Pierre Mammosser a rappelé les conclusions d'une enquête menée en avril 2013 par le conseil général : « Les élèves de Soultz-sous-Forêts se déplacent beaucoup en voiture alors que la distance inciterait plutôt à l'usage du vélo ou de la marche. » Pour inciter jeunes et moins jeunes à délaisser la voiture, plusieurs voies douces vont donc être aménagées entre 2015 et 2017, les objectifs étant de sécuriser l'accès au collège et de favoriser une meilleure accessibilité à la gare.

Un meilleur maillage

Pierre Mammosser a présenté un projet comprenant la mise en place ou la sécurisation de six voies douces – pistes cyclables ou à partager avec d'autres modes de circulation. La première, « la plus urgente pour la sécurité des collégiens », se trouve rue de Seltz, du collège jusqu'à la voie ferrée. Cette partie entre dans le cadre plus global de la refonte de la circulation rue de Seltz.

La deuxième se trouve rue des Vignes jusqu'aux écoles primaires. Le projet prévoit la mise en place d'un feu afin de sécuriser la traversée de la RD264. L'objectif est aussi de réduire la vitesse des automobilistes dans la rue des Vignes : des plots devraient être mis en place et un radar mobile sera installé afin d'observer le comportement des conducteurs – des solutions adaptées seront ensuite prévues.

Le troisième lot concerne la sécurisation autour du collège : le stationnement le long de la route départementale ne sera plus autorisé. En contrepartie, 20 emplacements de stationnement en épis seront créés parallèlement à la rue du Gymnase. Et la municipalité prévoit de mettre en place une boucle à sens unique autour du collège en transformant un chemin d'exploitation existant en voie de circulation de 240 mètres à l'arrière du collège. Les automobilistes devront donc ressortir vers le rond-point de la zone d'activités.

La quatrième voie douce, qui sera une piste cyclable en site propre, permettrait de faire la jonction entre la rue de Pechelbronn et la voie douce déjà existante qui va vers le parc du Brühl et rejoint la gare.

La cinquième voie, également piste cyclable en site propre, permettra de rejoindre le collège depuis la rue des Vignes, en contournant les champs – les élus ont d'ailleurs discuté de ce tracé, certains préférant un chemin plus court que ce qui a été proposé.

Enfin, la dernière piste cyclable, également en site propre, fera la jonction entre le croisement de la rue des Vignes et la rue Frohnacker et l'impasse des Sept-Fontaines – les élus ont évoqué l'idée de remettre un pont pour traverser le Seltzbach. Cette piste cyclable favorisera l'accès à la gare.

400 000 euros

Au total, les trois voies cumulées en sites propres (lot 4, 5 et 6) avoisinent 1,6 kilomètre. Le coût de l'ensemble du projet est estimé à près de 400 000 euros. La Ville sera soutenue à hauteur de 135 000 euros par le Département dans le cadre du nouveau contrat de territoire (2015-2017), les accès au collège intra muros ayant été retenus comme projet structurant.

Discussions sur l'éclairage public

« La priorité concerne les trois premières voies. Elles devraient être réalisées cette année. Les autres seront échelonnées jusqu'en 2017 », a indiqué Pierre Mammosser, qui juge que ce projet permettra d'avoir « un bon maillage en voies douces, de sécuriser le collège et de favoriser l'accès à la gare. À la fin du mandat, nous pourrons bénéficier d'un vrai réseau de déplacement en mode doux ».

Pierre Mammosser souligne qu'il restera encore à travailler sur les arrivées de Lobsann : « Cela sera discuté dans le prochain contrat de territoire, après 2017. »

Les élus ont débattu de la pertinence ou pas de mettre en place un éclairage public sur ces voies douces. « Éclairer l'ensemble coûterait environ 140 000 euros, sans compter les frais d'entretien », a précisé le maire. Les élus ont donc voté ce projet global et étudieront « les options d'éclairage ». ■

GUILLEMETTE JOLAIN

LES AUTRES POINTS EN BREF

COMMERCES

Pierre Mammosser a indiqué aux élus avoir rencontré le gérant du supermarché Match : « Il voudrait développer un concept autour de l'alimentaire traditionnel. Il n'est donc pas sur le même créneau que l'hypermarché de la zone intercommunale. Cela nous arrange car ça va stimuler le commerce en centre-ville, nous aurons une offre complète. Mais pour l'instant, il n'a pas les moyens d'augmenter sa surface. Il réfléchit également à une relocalisation de la station essence », a-t-il rapporté.

EMBAUCHE D'UN EMPLOI AIDÉ

Les élus ont décidé d'embaucher, dans le cadre d'un emploi aidé, une personne qui devra assumer deux missions : une dans le cadre des temps d'activités périscolaires (TAP's), l'autre pour le site internet de la Ville. « On rencontre quelques difficultés dans la gestion des TAP's, a indiqué Pierre Mammosser. Nous avons besoin de quelqu'un pour faire l'articulation entre la sortie de classe et les activités. » Quant au site internet, le maire a indiqué qu'il était « en mutation » et qu'il était nécessaire d'avoir quelqu'un pour l'alimenter afin de le tenir à jour.

Ordre du jour

1. Définition, enjeux et méthodologie d'un PDC

2. L'appel à candidature du Conseil Départemental 67

L'appel à candidature pour la mise en œuvre de PDC

- Objet de l'appel à candidature
  - Sélectionner 3 collèges publics volontaires du Bas-Rhin à s'engager dans une démarche de Plan de Déplacements Collège au cours de l'année 2015-2016, avec un accompagnement du CD67.
  - Un avis d'appel à candidature et un dossier de candidature ont été élaborés.

  - Calendrier prévisionnel
    - Date limite de dépôt des dossiers de candidature: **30 juin 2015**
    - Réunion du jury : **juillet-août 2015**
    - Information par courriel des décisions du jury : **septembre 2015**
    - Démarrage de l'accompagnement : **automne 2015**
  - Le collège est porteur et animateur de la démarche : le succès d'une telle démarche repose sur une forte implication de l'ensemble des partenaires, sous l'impulsion des équipes de direction et pédagogique du collège. Le CD67 n'intervient qu'en soutien.

L'appel à candidature pour la mise en œuvre de PDC

- Les grands axes de l'appel à candidature
  - L'accompagnement est réalisé par les services du CD67 sous forme d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

  - Il porte sur une assistance méthodologique
    - Au démarrage : réunion de présentation aux parties prenantes du projet (équipe interne du collège, parents d'élèves, commune, CDC …) : les enjeux d'un PDC, les étapes du projet, les acteurs à mobiliser … ;
    - Tout au long du projet : participation aux groupes de travail mis en place par le collège, aide à la mise en place du plan d'actions, recueil d'actions menées ailleurs et pouvant être reprises, information sur les dispositifs d'actions d'éducation à la mobilité durable.
  - Il porte sur un accompagnement technique
    - Lors du diagnostic : réalisation et exploitation des enquêtes « mobilité » à destination des élèves, des parents et du personnel du collège, réalisation d'un audit « accessibilité et sécurité » du collège ;
    - Tout au long du projet : évaluation des actions engagées.

L’appel à candidature pour la mise en œuvre de PDC

- Les grands axes de l’appel à candidature

  – L’assistance technique et méthodologique du CD67 relève de services gratuits fournis auprès du collège.

  – En revanche, les futures actions qui seront inscrites au Plan de Déplacements Collège et qui nécessiteraient des ressources financières ne sont pas prises en charge par le CD67 dans le cadre de cet appel à projet. Elles devront être discutées et faire l’objet d’accord avec les partenaires potentiellement financeurs, en dehors de ce dispositif d’accompagnement.

L'appel à candidature pour la mise en œuvre de PDC

- Le dossier de candidature

  – 3 critères de sélection des candidatures ont été définis. Ils sont jugés à partir des informations renseignées par le collège dans le dossier de candidature :

  - Critère 1 : Les motivations du collège par rapport à la démarche de Plan de Déplacements

  - Critère 2 : Les actions déjà menées par le collège en matière de déplacements domicile - collège des élèves et du personnel ainsi que les résultats obtenus

  - Critère 3 : L'organisation prévue par le collège pour mener à bien le PDC (pilotage du projet, ressources, participation des différents acteurs, calendrier …)

L’appel à candidature pour la mise en œuvre de PDC

- Le dossier de candidature

  – Pour désigner les 3 collèges retenus, un jury interne au CD67 est constitué.

  – Il se compose de représentants :
    - de la Direction de la Mobilité,
    - de la Direction des Collèges et de l’Education,
    - et de la Mission Développement Durable.
    - La participation d’un ou plusieurs Conseillers Départementaux en charge des politiques « mobilité et « jeunesse » est escomptée.

L’appel à candidature pour la mise en œuvre de PDC

- Le dossier de candidature

  – Le collège peut également préciser ses éventuelles attentes ou contraintes en matière de calendrier de réalisation du PDC.
    - Il convient de préciser notamment si une étape du projet doit être impérativement bouclée avant un évènement du collège ou un évènement national (semaine nationale de …).
    - Toutes ces informations seront utiles aux services du Conseil Départemental afin de bien répartir la charge de travail et de répondre ainsi au mieux aux exigences de qualité des partenaires.

  – Le collège peut également préciser ses éventuelles attentes en matière d’accompagnement vis-à-vis du CD67 (attentes méthodologiques, techniques, à quelles étapes du projet …).

L'appel à candidature pour la mise en œuvre de PDC

- Le dossier de candidature

  – à retourner **complet avant le 30 juin 2015**

  – **Envoyé ou déposé par le collège à l'adresse suivante :**

Conseil Départemental du Bas-Rhin
Direction de la Mobilité
Réponse à l'appel à candidature « Plan de Déplacements Collège »
Place du Quartier Blanc
67964 Strasbourg cedex 9

  – **ou envoyé par courrier électronique à transports@bas-rhin.fr**

avec l'objet du message indiquant
« Réponse à l'appel à candidature PDC »

Merci de votre attention

Contact :

Cécile LANZA
Chargée d'études
Direction de la Mobilité
Conseil Départemental du Bas-Rhin
03 88 76 63 70
cecile.lanza@bas-rhin.fr